



EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2019

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

**A l'ouverture de l'affaire**

Nombre de présents : 28  
Nombre de représentés : 04  
Nombre de votants : 32

**OBJET**

Affaire n°2019-154

CESSION DE PLUSIEURS UNITES  
FONCIERES AU PROFIT  
DES FAMILLES RECENSEES DANS  
LE CADRE DE L'OPERATION  
DE RESORPTION DE L'HABITAT  
INSALUBRE « RIVIERE DES GALETS  
VILLAGE »

**NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 9 décembre 2019 et affichée le 10 décembre 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 10 DEC 2019

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi dix-sept décembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec 6<sup>ème</sup> adjointe.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1<sup>er</sup> adjoint, M. Bernard Robert 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annie Mourgaye 4<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annick Le Toullec 6<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Armand Mouniata 8<sup>ème</sup> adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, M. Romuald Tanguy, M. Jimmy Grondin, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte.

**Absents représentés** : M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), M. Ludovic Latra (par M. Brandon Incana), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Mikaëla Latra (par M. Jean-Bernard Gaillac).

**Arrivé (s) en cours de séance** : Mme Sabine Le Toullec à 17h09, M. Patrice Payet à 17h25.

**Départ(s) en cours de séance** : Mme Karine Mounien (17h28-17h34).

**Absent(s)** : Mme Cala M'Rhéhourri 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Hary Auber, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber, Mme Dalila Mahé, M. Sergio Erapa.

.....  
.....

**Affaire n°2019-154**

**CESSION DE PLUSIEURS UNITES FONCIERES AU PROFIT  
DES FAMILLES RECENSEES DANS LE CADRE DE L'OPERATION  
DE RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE « RIVIERE DES GALETS  
VILLAGE »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** la délibération n°2003/019 du 27 février 2003 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la convention publique d'aménagement « RHI Rivière des Galets » ;

**Vu** la convention publique d'aménagement signée le 11 mars 2003 entre la Ville et la SEDRE et reçue en Préfecture le 28 mars suivant ;

**Vu** le périmètre de l'opération « RHI Rivière des Galets Village » au plan local d'urbanisme approuvé (zone Uc) ;

**Vu** la situation des parcelles à céder dans le périmètre de ladite opération ;

**Vu** la délibération n°2016-015 du Conseil municipal du 2 février 2016 relative à l'actualisation des montants plafonds de charges foncières fixés dans le cadre de l'opération « RHI Rivière des Galets Village » ;

**Vu** l'avis financier du Domaine daté du 24 septembre 2019 fixant la valeur vénale de chaque bien à céder ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 5 novembre 2019 actant le transfert de propriété, de la SEDRE à la Commune de Le Port, de l'ensemble des biens de l'opération « RHI Rivière des Galets Village » destinés à être cédés aux tiers et non encore revendus ;

**Vu** l'avis favorable des commissions « Aménagement – Travaux – Environnement » et « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » du 9 décembre 2019 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du 17 décembre 2019 relatif à la cession d'unités foncières au profit des familles recensées dans le cadre de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre pour la « RHI Rivière des Galets Village »,

**Considérant** que la convention publique d'aménagement relative à l'opération « RHI Rivière des Galets Village » a pris fin le 30 juin 2019 ;

**Considérant** qu'à cette même date la Commune de Le Port est devenue pleinement propriétaire de ces biens ;

**Après avoir délibéré et à l'unanimité,**

### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver, dans les prix et conditions définis au rapport, la vente des parcelles de terrain à bâtir qui y sont listées, aux familles identifiées de la RHI ;

**Article 2** : de fixer à la date du 31 décembre 2021 au plus tard la date de signature des actes de vente correspondant à chaque situation ;

**Article 3** : de dire que le cahier des charges de cessions de terrains de l'opération « RHI Rivière des Galets Village » sera annexé aux compromis ou actes authentiques de vente ;

**Article 4** : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

Envoyé en préfecture le 10/01/2020

Reçu en préfecture le 10/01/2020

Affiché le 10/01/2020



ID : 974-219740073-20191217-DL171219\_154-DE